

**Conférence de presse annuelle 2007****Fiche thématique n°14****La banque des projets européens**

Luxembourg, le 8 février 2007

**Transparence, information du public et relations avec la société civile****Divulgarion d'informations au public**

La BEI estime que l'ouverture et la transparence sur ses processus de prise de décision, de fonctionnement et de mise en œuvre des politiques de l'UE sont fondamentales pour renforcer sa crédibilité et sa responsabilité vis-à-vis des citoyens européens et des citoyens concernés par ses opérations ailleurs dans le monde.

La divulgation d'informations au public est un élément clé qui permet de juger du respect, par la Banque, de son engagement en matière de transparence. Le 28 mars 2006, le Conseil d'administration de la BEI a approuvé une « Politique de divulgation » révisée, de manière à mettre la politique de la Banque en matière d'information du public, qui datait de 2002, en conformité avec ses propres normes en matière de transparence et de prendre en compte les initiatives de l'UE et les principes internationaux y afférents. Afin de permettre aux parties prenantes intéressées de contribuer à ce processus de révision, la Banque avait, pour la première fois, procédé à une consultation publique, en deux étapes, à laquelle les partenaires concernés ont activement participé. La Banque a adopté une approche très flexible du point de vue des délais et de la procédure pour que la consultation soit aussi globale que possible. Les résultats ont été accueillis favorablement par les contributeurs et par la Banque. Un rapport de consultation a été publié, décrivant le déroulement de la consultation et regroupant l'ensemble des propositions des parties prenantes ainsi que les explications motivées de la Banque quant à la mesure dans laquelle ces propositions ont été prises en compte.

La nouvelle politique de divulgation est fondée sur le principe de diffusion des informations, selon lequel toute information détenue par la Banque est susceptible d'être divulguée sur demande, à moins qu'il n'existe une raison impérative pour ne pas la diffuser. La BEI étant une banque, il existe certaines contraintes quant aux informations qu'elle peut divulguer, qui sont énoncées dans la politique de divulgation. Une révision en bonne et due forme de cette politique aura lieu tous les trois ans. En outre, la Banque procédera, au cours du premier semestre de 2007, à une révision juridique de sa politique de divulgation afin de la rendre conforme aux dispositions du règlement d'Aarhus relatif à la mise en œuvre, dans les institutions et organes de l'UE, de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

Les principaux points d'accès du public aux informations sont le site Web de la Banque, qui a enregistré quelque 3 millions de visiteurs en 2006, ainsi que l'Infodesk de la BEI, qui a traité près de 30 000 demandes d'informations émanant d'une multitude de groupes d'intérêts.

La Banque s'apprête par ailleurs à lancer une consultation publique portant sur l'examen de sa politique de lutte contre la fraude, qui a été annoncée sur le site Web de la BEI en novembre 2006 et qui aura lieu en 2007. Cette consultation portera essentiellement sur la politique et les lignes directrices actuelles de la Banque en matière de lutte contre la corruption, la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que sur les procédures relatives au déroulement des enquêtes.

**Relations avec les organisations de la société civile**

Les relations de la Banque avec les organisations de la société civile (OSC), y compris les organisations non gouvernementales (ONG.) et autres groupes d'intérêts, sont fondées sur la reconnaissance du fait que ces organisations peuvent contribuer utilement au développement des activités de la BEI. Les CSO peuvent également aider à sensibiliser la Banque aux questions d'intérêt local, mais aussi fournir des informations précieuses sur les projets.

L'unité « Société civile » du département « Communication » est chargée de coordonner les relations de la Banque avec les ONG et les autres groupes d'intérêts. En tant qu'interface de la BEI avec ces organisations, l'unité a pour mission d'assurer la cohérence et la qualité de la communication et de poursuivre activement le dialogue avec la société civile. La Banque cherche de plus en plus à resserrer ses contacts avec des

organisations susceptibles d'aider le public et, plus particulièrement, les citoyens concernés par les opérations de la BEI à accéder aux informations la concernant. Au sein de la BEI, l'unité assure la coordination des contacts et des questions liés à la société civile. Elle gère également, conjointement avec le département « Ressources humaines » et des experts extérieurs, des programmes internes de sensibilisation et de renforcement des capacités sur le thème de l'interaction de la BEI avec la société civile, afin de bâtir et de renforcer le socle des connaissances ainsi que la volonté nécessaire, parmi le personnel, pour assurer la communication avec les représentants de la société civile.

L'interaction actuelle avec les OSC se caractérise par de nouvelles méthodes de collaboration. En premier lieu, la Banque a commencé à mettre en place des partenariats avec des organisations d'experts ayant en commun certains de ses objectifs, tels que le programme de Lisbonne, le développement durable, la protection de l'environnement ou la lutte contre la pauvreté. En outre, la nouvelle pratique de la Banque consistant à procéder à des consultations publiques sur certaines questions de politique générale, stratégies ou lignes directrices marque également une étape décisive qui contribue à la qualité des relations avec les OSC.

Le protocole d'accord sur les questions liées à la biodiversité, signé en septembre 2006 avec l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), constitue un premier exemple des rapports de coopération que la Banque met en place avec des organisations spécialisées de la société civile. Cet accord sert de cadre à des initiatives communes et à une collaboration portant sur les aspects des activités de la BEI liés à la biodiversité, l'UICN fournissant des conseils d'expert sur les initiatives, les politiques et les stratégies de la Banque, comme par exemple en procédant à l'analyse des lignes directrices de la BEI en matière d'audit préalable ou en aidant au suivi de certains aspects des projets financés par la BEI. L'UICN assiste également la Banque dans le cadre de la formation et de la sensibilisation du personnel aux problèmes de la biodiversité. La Banque est en train d'étudier d'autres possibilités de coopération avec les OSC sur la base de l'expertise et du pragmatisme.

Tout en souhaitant poursuivre ce type de relations de travail ciblées, la Banque est également soucieuse de maintenir et d'améliorer ses contacts avec les ONG qui dénoncent des problèmes majeurs de politique générale et qui mènent des campagnes au sujet des activités de la BEI. Ces dernières années, les contacts avec ce type d'organisations ont été intensifiés et ont permis d'engager le dialogue, ce que vient souligner la participation de la Banque à des événements organisés par ces ONG sur des sujets ayant trait à la BEI, comme la conférence sur un mécanisme indépendant de conformité et de recours organisée en novembre 2006 à Bruxelles par CEE Bankwatch Network et d'autres ONG.

Dans le cadre de ses cycles réguliers de séminaires destinés aux ONG et aux autres OSC, la Banque a organisé deux séminaires en 2006. Comme d'habitude, l'ordre du jour et la liste des intervenants ont été arrêtés conjointement par la BEI et les OSC intéressées. Le séminaire de printemps, qui s'est déroulé à Bruxelles, a porté sur la R-D et l'innovation dans le cadre du processus de Lisbonne, sur la formation de capital humain et sur le rôle de la société civile dans le cycle des projets de la Banque. Le séminaire d'automne, qui a eu lieu à Berlin, a été consacré à des problèmes relevant du triangle « environnement – changement climatique – énergie ». La responsabilité d'entreprise était également inscrite à l'ordre du jour. Ces séminaires permettent également aux OSC d'organiser des manifestations parallèles avec les services de la Banque sur des problèmes de nature bilatérale, portant notamment sur des projets.

En 2006, les ONG ont soumis à la Banque plus d'un certain de questions et de demandes de divulgation d'informations qui, en raison de leur complexité ou du lien existant avec les activités d'autres parties, exigeaient un certain niveau de coordination au sein de la Banque ou avec des tierces parties, notamment des promoteurs de projets et des emprunteurs, la Commission européenne et d'autres institutions financières internationales. Un tiers de ces demandes ont porté sur des projets de transport routier, situés pour la plupart dans les nouveaux États membres et dans les pays en voie d'adhésion (*il est à noter qu'un certain nombre de projets et de problèmes ont fait l'objet de plusieurs questions ou demandes*). Les questions ont également visé en particulier les infrastructures portuaires (Espagne), les transports urbains et l'incinération des déchets (Bulgarie), les projets de réparation des dégâts dus aux inondations (Pologne) et les activités au titre de JASPERS (Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes), un nouvel instrument d'aide à la mise au point de projets élaboré conjointement par la BEI, la Commission européenne et la BERD. La divulgation d'informations a fait l'objet d'un nombre important d'autres lettres.

Pour plus d'information, visiter le site de la BEI [www.bei.org](http://www.bei.org).

Contacts Presse : Bureau de presse: [presse@bei.org](mailto:presse@bei.org), tél. : +352 43 79 21 00 ; Fax : +352 43 79 21 99  
Questions générales : Infodesk BEI, [info@bei.org](mailto:info@bei.org), tél. : +352 43 79 31 00 ; Fax : +352 43 79 31 99